

Société à Responsabilité Limitée "10 HOURS PER WEEK"

Au capital de 8 000 €

Siège social : 250 chemin des Oliviers, 34560 MONTBAZIN

RCS MONTPELLIER 499 657 872

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 février 2026

En date du : 25 février 2026

Lieu : au siège social

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à douze heures,

Les associés de la société "10 HOURS PER WEEK", SARL susvisée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant, Mme TANDA Eliette Charlotte, associée unique, résidant au 6 rue des Ormeaux, 34430 Saint-Jean-de-Védas.

Étaient présents ou représentés :

Mme TANDA Eliette Charlotte, détenant 100 % du capital social, soit 200 parts sociales.

Présidence :

Mme TANDA Eliette Charlotte assume la présidence et constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes annuels de l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 ;
2. Approbation des comptes annuels ;
3. Affectation du résultat ;
4. Pouvoirs pour les formalités

1. Présentation des comptes annuels

Le Président présente les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025, tels qu'établis par le cabinet Expert On Demand, faisant apparaître :

- Total du bilan : 25 554 €

- Chiffre d'affaires HT : 53 774 €

- Résultat net : bénéfice de 23 262 €

Les documents ont été transmis préalablement à l'associée unique.

2. Approbation des comptes

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de présentation des comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

3. Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 23 262 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "report à nouveau", soit 23 262 €

Total : 23 262 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
30/09/2024	0.00 €	0.00 €
30/09/2023	0.00 €	0.00 €
30/09/2022	0.00 €	0.00 €

4. Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité légales, notamment sur le guichet unique de l'INPI.

Fait à Montbazin, le 25/02/2026

En un seul exemplaire original.

Signature :



L'associée unique,
TANDA Eliette Charlotte

DETAIL BILAN ACTIF

certifié conforme à l'original *Xanth*

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
CAPITAL	8 000	8 000		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	8 000	8 000		
REPORT A NOUVEAU	21 176	40 764	19 588	48.05
11900000 REPORT À NOUVEAU	21 176	40 764	19 588	48.05
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	23 262	19 588	3 675	18.76
Total I	10 086	13 176	23 262	176.55
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	27		27	
51860000 INTERETS CONCOURS BANCAIRES CO	27		27	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	10 448	20 815	10 367	49.81
45500000 C/C ASSOCIÉ MARCEL MAROUANI	10 263	20 703	10 440	50.43
45510000 C/C ELIETTE TANDA	184	112	73	65.10
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	534	277	257	92.79
40100000 FOURNISSEURS	534	277	257	92.79
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 404	4 818	414	8.59
43860000 CAP - AUTRES CHARGES A PAYER	1 318		1 318	
44400000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	910	3 457	2 547	73.68
44551000 TVA A PAYER	1 069	418	651	155.74
44571200 TVA COLLECTEE 20%	88	74	14	18.92
44587000 TVA SUR FAE	1 019	548	471	85.99
44860000 ETATS - CHARGES A PAYER		321	321	100.00
AUTRES DETTES	55		55	
41980000 CLIENT - AVOIR A ETABLIR	55		55	
Total IV	15 468	25 910	10 442	40.30
TOTAL GENERAL	25 554	12 734	12 820	100.68

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2025 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2024 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	53 774	100.00	26 674	100.00	27 100	101.60
PRODUCTION VENDUE	53 774	100.00	26 674	100.00	27 100	101.60
70620000 PRESTATION DE SERVICE - 20%	53 774	100.00	24 313	91.15	29 460	121.17
70680000 PRESTATIONS DE SERVICE EXO			2 361	8.85	2 361	100.00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	53 774	100.00	26 674	100.00	27 100	101.60
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	53 774	100.00	26 674	100.00	27 100	101.60
MARGE BRUTE GLOBALE	53 774	100.00	26 674	100.00	27 100	101.60
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	6 407	11.91	3 067	11.50	3 340	108.91
60630000 PETIT MATERIEL	307	0.57	29	0.11	278	952.50
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	37	0.07	5	0.02	32	713.78
61100000 SOUS TRAITANCE - AV FRAIS	2 037	3.79	989	3.71	1 048	106.02
61350000 ABONNEMENT LOGICIEL	674	1.25	358	1.34	316	88.09
61600000 HISCOX ASSURANCE	139	0.26			139	
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	1 305	2.43	945	3.54	360	38.04
62270000 FRAIS D'ACTES	369	0.69	286	1.07	83	29.13
62340000 CADEAUX CLIENTS	58	0.11			58	
62510000 DEPLACEMENT	511	0.95			511	
62570000 FRAIS RECEPTION	529	0.98	165	0.62	364	220.28
62610000 FRAIS POSTAUX	5	0.01	6	0.02	1	21.05
62620000 FRAIS TELECOM			8	0.03	8	100.00
62700000 FRAIS BANCAIRES	327	0.61	272	1.02	55	20.43
62750000 FRAIS REVOLUT	110	0.20			110	
62781000 FRAIS PAYPAL			4	0.02	4	100.00
VALEUR AJOUTEE	47 367	88.09	23 607	88.50	23 760	100.65
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 477	2.75	524	1.96	953	182.00
63330000 CFP	87	0.16			87	
63512000 CFE	107	0.20	524	1.96	417	79.57
63710000 CSG DEDUCTIBLE	899	1.67			899	
63720000 CSG NON DEDUCTIBLE	384	0.71			384	
CHARGES DE L'EXPLOITANT	18 294	34.02			18 294	
64400000 REMUNERATION ELIETTE TANDA	17 400	32.36			17 400	
64610000 URSSAF	894	1.66			894	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	27 596	51.32	23 083	86.54	4 512	19.55
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50	0.09	8	0.03	41	509.73
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	50	0.09	8	0.03	41	509.73
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10	0.02	2	0.01	8	464.16
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	10	0.02	2	0.01	8	464.16
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 635	51.39	23 090	86.56	4 546	19.69

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	CA	30/09/2024 12	CA	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS	1		2	0.01	1	38.26
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	1	0.00	1	0.01	0	2.16
76600000 PRODUIT DE CHANGE			1	0.00	1	100.00
CHARGES FINANCIERES	8	0.01	48	0.18	40	84.16
66600000 PERTE DE CHANGE	8	0.01	48	0.18	40	84.16
RESULTAT COURANT	27 629	51.38	23 045	86.39	4 585	19.90
IMPOT SUR LES BENEFICES	4 367	8.12	3 457	12.96	910	26.32
69510000 IS A PAYER	4 367	8.12	3 457	12.96	910	26.32
RESULTAT NET	23 262	43.26	19 588	73.43	3 675	18.76

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	53 774	26 674	27 100	101.60
70620000 PRESTATION DE SERVICE - 20%	53 774	24 313	29 460	121.17
70680000 PRESTATIONS DE SERVICE EXO		2 361	2 361	100.00
Chiffre d'affaires NET	53 774	26 674	27 100	101.60
AUTRES PRODUITS	50	8	41	509.73
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	50	8	41	509.73
Total des Produits d'exploitation	53 823	26 682	27 141	101.72
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 407	3 067	3 340	108.91
60630000 PETIT MATERIEL	307	29	278	952.50
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	37	5	32	713.78
61100000 SOUS TRAITANCE - AV FRAIS	2 037	989	1 048	106.02
61350000 ABONNEMENT LOGICIEL	674	358	316	88.09
61600000 HISCOX ASSURANCE	139		139	
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	1 305	945	360	38.04
62270000 FRAIS D'ACTES	369	286	83	29.13
62340000 CADEAUX CLIENTS	58		58	
62510000 DEPLACEMENT	511		511	
62570000 FRAIS RECEPTION	529	165	364	220.28
62610000 FRAIS POSTAUX	5	6	1	21.05
62620000 FRAIS TELECOM		8	8	100.00
62700000 FRAIS BANCAIRES	327	272	55	20.43
62750000 FRAIS REVOLUT	110		110	
62781000 FRAIS PAYPAL		4	4	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 477	524	953	182.00
63330000 CFP	87		87	
63512000 CFE	107	524	417	79.57
63710000 CSG DEDUCTIBLE	899		899	
63720000 CSG NON DEDUCTIBLE	384		384	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	17 400		17 400	
64400000 REMUNERATION ELIETTE TANDA	17 400		17 400	
CHARGES SOCIALES	894		894	
64610000 URSSAF	894		894	
AUTRES CHARGES	10	2	8	464.16
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	10	2	8	464.16
Total des Charges d'exploitation	26 188	3 592	22 595	629.01
Résultat d'exploitation	27 635	23 090	4 546	19.69
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	1	1	0	2.16
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	1	1	0	2.16
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		1	1	100.00
76600000 PRODUIT DE CHANGE		1	1	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025	Exercice N-1 30/09/2024	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Produits financiers	1	2	1	38.26
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE 66600000 PERTE DE CHANGE	8	48	40	84.16
	8	48	40	84.16
Total des Charges financières	8	48	40	84.16
Résultat financier	6	45	39	86.49
Résultat courant avant impôts	27 629	23 045	4 585	19.90
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69510000 IS A PAYER	4 367	3 457	910	26.32
	4 367	3 457	910	26.32
Total des produits	53 824	26 684	27 140	101.71
Total des charges	30 562	7 097	23 465	330.65
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	23 262	19 588	3 675	18.76



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
10 HOURS PER WEEK			250 CHEMINS DES OLIVIERS		
SIRET	4	9	9	6	5
	7	8	7	2	0
	0	0	0	2	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	29 111	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AEC MOTTI 164 RUE SIMONE SIGNORET 34070 MONTPELLIER			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:		
AEC MOTTI 164 RUE SIMONE SIGNORET 34070 MONTPELLIER			Lieu MONTBAZIN		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
			Signature ELIETTE TANDA		
Examen de conformité fiscale (ECF)		x	AEC MOTTI		

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions								e					
autres que celles visées en (a),								f					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
Mme TANDA ELIETTE CHARLOTTE 6 RUE DES ORMEAUX 34430 ST JEAN DE VEDAS			200	2024									
Mme TANDA ELIETTE CHARLOTTE 6 RUE DES ORMEAUX 34430 ST JEAN DE VEDAS			200	2025	17 400								
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

Désignation de l'entreprise10 HOURS PER WEEK

Néant

Adresse de l'entreprise250 CHEMINS DES OLIVIERS34560 MONTBAZIN

Número SIRET *49965787200028Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

							Exercice N clos le [3 0 0 9 2 0 2 5]		Exercice N-1 clos le [3 0 0 9 2 0 2 4]	
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042		15			
	Total I (5)		044	15	048		15			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 854	070		6 854		3 757	
		Autres * (3)	072	65	074		65		201	
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	18 589	086		18 589		8 539		
Charges constatées d'avance *		092	32	094		32		236		
Total II		096	25 539	098		25 539		12 734		
Total général (I+II)		110	25 554	112		25 554		12 734		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	8 000	8 000		
	Ecart de réévaluation					124				
	Réserve légale					126				
	Réserves réglementées*					130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	)	132				
	Report à nouveau					134	(21 176)	(40 764)		
	Résultat de l'exercice					136	23 262	19 588		
	Subventions d'investissement					137				
	Provisions réglementées					140				
	Total I					142	10 086	(13 176)		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges					154				
	Emprunts et dettes assimilées					156	27			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	534	277				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	2 176	)	172	4 404	4 818	
	Comptes courants d'associés					173	10 448	20 815		
	Autres dettes					175	55			
	Produits constatés d'avance					174				
	Total III					176	15 468	25 910		
	Total général (I + II + III)					180	25 554	12 734		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>10 HOURS PER WEEK</u>										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant		*											
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 0 0 9 2 0 2 5					13 0 0 9 2 0 2 4																		
										1					2																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209				210																						
	Production vendue				biens		215				214																						
					services *		217				218					53 774					26 674												
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222																						
	Production immobilisée *										224																						
	Subventions d'exploitation reçues										226																						
	Autres produits										230					50					8												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)						232					53 823					26 682												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234																						
	Variation de stock (marchandises) *										236																						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238																						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240																						
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242					6 407					3 067												
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243						244					1 477					524										
	Rémunérations du personnel *										250					17 400																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252					894																	
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)		255						254																				
	Dotations aux provisions										256																						
	Autres charges				dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262					10					2										
					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																										
	Total des charges d'exploitation				(II)								264					26 188					3 592										
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270					27 635					23 090												
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)						280					1					2												
	Produits exceptionnels				(IV)						290																						
	Charges financières				(V)						294					8					48												
	Charges exceptionnelle				dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300																				
					dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																										
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)						306					4 367					3 457												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310					23 262					19 588													
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312					23 262					314			
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316																						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318																						
	Provisions non déductibles *										322																						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324					4 367																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330					1 482															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249						251																				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998																						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999																						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997																	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexes)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138				342														
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																						
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				350														
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993																						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352					29 111					354										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356																						
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :											360																	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

30/09/2025

Détail des réintégrations diverses		
COT TNS CAP N		1 318
CSG NON DED N		164
Total des réintégrations diverses	330	1 482

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : 10 HOURS PER WEEK

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410	2 773	412		414	2 773	416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470	3 691	472		474	3 691	476								
Immobilisations financières		480		482	15	484		486	15		15					
TOTAL		490	6 464	492	15	494	6 464	496	15		15					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial		495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles		500	2 773	502		504	2 773	506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560	3 691	562		564	3 691	566								
TOTAL		570	6 464	572		574	6 464	576								
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5								
	MATERIEL INFORMATI															
	6	7		8		9		10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧								
1	3 691	3 691														
2	2 773	2 773														
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	6 464	580	6 464	582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579				Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL								596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 10 HOURS PER WEEK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)							380	946
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326	397
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	10 283
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	515
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

30/09/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 10 HOURS PER WEEK				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD & Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD & Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET 4 9 9 6 5 7 8 7 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 10 HOURS PER WEEK

ADRESSE (voie) 250 CHEMINS DES OLIVIERS

CODE POSTAL 34560 VILLE MONTBAZIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille TANDA Prénom(s) ELIETTE CHARLOTTE

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 080389 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 6 Voie RUE DES ORMEAUX

Code postal 34430 Commune ST JEAN DE VEDAS Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET 4 9 9 6 5 7 8 7 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 10 HOURS PER WEEK

ADRESSE (voie) 250 CHEMINS DES OLIVIERS

CODE POSTAL 34560 VILLE MONTBAZIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT